## Assurance-chômage Obligation d'entretien envers des enfants à l'étranger

Nom					
Prénom					
N° AVS (Suisse) 7 5 6		Date de naissance	A A		
Veuillez remplir un formulaire pour chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus, jusqu'à 20 ans révolus en cas d'incapacité de gain ou jusqu'à 25 ans en cas de formation, pour lequel vous ou votre conjoint(e) / votre partenaire enregistré(e) avez une obligation d'entretien.					
Informations sur l'enfant					
Nom		Prénom			
Rue			Numéro		
NPA Lieu			Pays		
			depuis le (qu'en cas d'activité lucrative)		
Activité de l'enfant	école	activité lucrative	e (qu'en cas d'activité lucialité)		
	apprentissage	incapacité de gain	J J M M A A A A		
	études	sans activité lucrative			
Lien de droit civil envers l'enfant	mère / père	belle-mère / beau-père			
	grand-mère / -père	mère / père d'accueil			
	sœur / frère				
N° AVS (Suisse)		Date de naissance			
7 5 6			masculin féminin		
		J J M M A A	A A		
Numéro de sécurité sociale (pays de résidence)					
Si vous ne connaissez pas le numéro AVS ou le numéro de sécurité sociale de l'enfant, veuillez remplir les champs suivants :					
Nationalité		Lieu de naissance			
Nom du père à la naissance de l'enfant		Prénom du père à la naissance de l'enfant			
Nom de la mère à la naissance de l'enfant		Prénom de la mère à la naissance de l'	enfant		





2	2 Informations sur la personne qui exerce l'obligation d'entretien envers l'enfant à l'étranger						
	Nom	Prénom					
	Rue		Numéro				
	NIDA Lieu		Dave				
	NPA Lieu		Pays				
	Date de naissance    masculin						
	Si vous ne connaissez pas le numéro de sécurité sociale, veuillez remplir les champs suivants :						
	Nationalité	Lieu de naissance					
	Nom du père à la naissance	Prénom du père à la naissance					
	Nom de la mère à la naissance	Prénom de la mère à la naissance					
	North de la file de la fial saince	Trenom de la mere a la maissance					
	Supplément pour les allocations pour enfant / de formation						
	Les questions suivantes concernent la date à partir de laquelle vous des obligation d'entretien change.	mandez des indemnités de l'assurance-chômage ou à	partir de laquelle votre				
3	Une autre personne (p. ex. l'autre parent) a-t-elle droit aux allocation	ons nour enfants et/ou de formation ?					
•	En Suisse, ce droit existe à partir d'un gain de CHF 630 par mois (état Cela s'applique aux revenus provenant d'une activité indépendante ou s	t au : 01.01.2025).	on Oui				
4	Demandez-vous le supplément pour les allocations pour enfants / L'allocation ne peut pas être versée si une personne exerçant une activ enfant / de formation (p. ex. l'autre parent ou la personne assurée en ca Les allocations versées par un État membre de l'UE/AELE sont déduites	ité lucrative a droit aux allocations pour as de gain intermédiaire).	on oui				
	Remarques générales						
	Instructions						
	Instructions  Veuillez répondre à toutes les questions et joindre une copie des justificatifs nécessaires. Les questions sans réponse et les pièces jointes incomplè nécessitent des clarifications supplémentaires et peuvent retarder le versement des prestations.  Si des changements surviennent après avoir rempli cette déclaration (p. ex. naissance, décès, début/fin de la formation, variations de revenus), veu les signaler directement à la caisse de chômage et lui envoyer les justificatifs correspondants.						
	Confirmation						
	Je confirme avoir répondu à toutes les questions de manière complète et conforme à la vérité. Je prends acte du fait que, conformément aux art. 105/1 LACI, je suis punissable si je donne de fausses indications ou si je dissimule des faits pouvant entraîner le versement de prestations injustifiées. Toutes prestations indûment touchées doivent être remboursées.						
	Lieu Date	4					
	J	J M M A A A A					
	Signature						
	Copies en annexe Livret de famille, acte de n	aissance ou document équivalent					
	Contrat d'apprentissage, a	attestation de formation actuelle ou immatriculation pour	les enfants en formation				